

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 01-05 du 5 décembre 2019

### MARCHÉ DE CONCEPTION ET RÉALISATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS – 6 LOTS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les termes du dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre multi – attributaires, fractionné à bons de commande et à marchés subséquents (articles R2162-1 à R2162-13 du Code de la commande publique), pour la conception et la réalisation d'actions de communication du Département, décomposé en 6 lots, pour une durée de 4 ans, dont les seuils sont les suivants :

- Lot n° 1 – Solidarité (autonomie, action sociale, logement, insertion, MDPH, santé, prévention, enfance, famille (PMI, crèches), lutte contre les discriminations / droits des femmes) : 20 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 240 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires);
- Lot n° 2 – Aménagements durables (parcs départementaux, eau et assainissement, déplacements, mobilité et aménagement, transition écologique) : 20 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 240 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires);
- Lot n° 3 – Société et citoyenneté (éducation, collèges, jeunesse, sport, loisirs, Europe et international, culture, patrimoine, archives) : 20 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 240 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires);
- Lot n°4 – Images et innovations institutionnelles et territoriales (campagnes institutionnelles et territoriales, communication événementielle, accompagnement des actions départementales dans les domaines de la promotion territoriale In « Seine Saint Denis », les Jeux Olympiques et Paralympiques, promotion territoriale,



communication RH, communication managériale, marque employeur) : 20 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 600 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires);

- Lot n° 5 – Digital (développement d'outils de communication digitale) : 20 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 300 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires);
- Lot n° 6 – Magazines (réalisation des maquettes, des périodiques du conseil départemental) : 50 000 € HT minimum pour chaque titulaire - 500 000 € HT maximum (pour l'ensemble des titulaires),

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*